



Compte-rendu de la Commission du 24 Mai 2019 Ligue des-Hauts-de-France Site de Saint-Martin Longueau

Président : Laurent DESPRES

Secrétaire : Guy GAUTHEROT

Membres : Sylvain BACQUAERT, Fabrice KUNTZMANN, Michaël ROLLET, Jean-Pierre SEREMAK

La séance est ouverte à 19h00 - La séance est levée à 22h00

Ne participent pas au cas n°3-4-5 (dossier N°083 – N°084 – N°097) : Michaël Rollet

6 dossiers

1/ Madame RIBEIRO Alicia du club du CO Chevrières (Dossier N°098)

Concerne : le match Entent Tourcoing/Lomme – Entente Chevrières/Compiègne en Championnat -18 ans Fém. Poule Excellence du 10/03/2019

Nom de l'arbitre : HERMEZ Corentin

Concerne : Officielle Responsable

Article : Annexe 2-B

Type de faute : Attitude incorrecte, injectives

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 2 dates ferme

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 120€

2/ Monsieur GUEVEL Jason du club d'Entente Creil-Liancourt Association (Dossier N°086)

Concerne : le match Entent Creil-Liancourt Association – Entente du Thelle 2 en Championnat Excellence Masc. Poule 3 du 27/01/2019

Nom des arbitres : AHMITACH Imaïd Yassin – AHMITACH Chahine

Concerne : Joueur

Article : Annexe 4-G

Type de faute : Brutalités, coups délibérés n'ayant pas entraîné d'arrêt de travail

Qualification de la faute : Violence

Sanction : 11 dates dont 6 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 12 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 480€

3/ Monsieur HASSOUNE SEMLALI Abdelhalim du club du HBC Crépy-en-Valois (Dossier N°083)

Concerne : le match Handball Hersin Coupigny – HBC Crépy-en-Valois en Championnat Prénationale Masc. du 08/12/2018

Nom de l'arbitre : GORCZYCA Louise – WILLEMS Margaux

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3-E

Type de faute : Paroles menaçante, atteinte à la considération de la personne

Qualification de la faute : Manquement grave à la morale sportive

Sanction : 6 dates dont 3 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 270€

4/ Monsieur CONSTANTIN Alexandru Florin du club du HBC Crépy-en-Valois (Dossier N°084)

Concerne : le match HBC Crépy-en-Valois – Marcq Handball en Championnat Prénationale

Masc. du 22/12/2018

Nom de l'arbitre : LEBEUF Franck – PROYART Laurent

Concerne : Joueur

Article :

Type de faute :

Qualification de la faute :

Sanction : Sans Suite

Période de suspension du : /

Période probatoire : /

Amende : 0€

5/ Monsieur HASSOUNE SEMLALI Hakim du club du HBC Crépy-en-Valois (Dossier N°097)

Concerne : le match HBC Crépy-en-Valois – Entente Lassigny Noyon 2 en Championnat +16 ans

Masc. Oise Poule Excellence du 02/03/2019

Nom de l'arbitre : BIGNE VAN POUCKE Cécile – DUBUIS Alexandra

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3–F

Type de faute : Agression délibérée

Qualification de la faute : Violence grave

Sanction : 12 dates dont 4 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 600€

6/ Madame LAROCHELLE Pascaline du club du HBC Saint-Maximin (Dossier N°059)

Concerne : le match HBC Saint-Maximin – HBC Villers Saint-Paul 2 en Championnat +16 ans

Fém. Oise du 26/01/2019

Nom de l'arbitre : BRASSEUR Laurent

Concerne : Joueuse

Article : Annexe 3–D

Type de faute : Action particulièrement brutale, Violente

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 3 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 4 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 150€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES

